

Peut-il nous dire si, à la suite de la décision prise par la Banque du Canada d'augmenter son taux d'escompte de 6 à 7 p. 100, le gouvernement envisage de prendre des mesures en vue d'empêcher la Société centrale d'hypothèques et de logement ou les banques à charte d'augmenter leur taux d'intérêt?

[Traduction]

L'hon. Mitchell Sharp (ministre des Finances): Non, Monsieur l'Orateur. A longue échéance, le marché a réagi très faiblement à l'augmentation du taux d'intérêt bancaire.

L'ABOLITION DU PLAFOND DU TAUX D'INTÉRÊT SUR LES PRÊTS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. J. W. Monteith (Perth): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au président du Conseil du Trésor.

Une voix: Qu'on aille le chercher.

L'hon. M. Monteith: Comme le ministre, dans un discours prononcé à midi aujourd'hui au congrès annuel de l'Association nationale des constructeurs d'habitations a prôné l'abolition du plafond du taux d'intérêt sur les prêts à la construction garantis par le gouvernement, quand prendra-t-on une décision dans ce sens?

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député que des questions portant sur des déclarations faites hors de la Chambre ne peuvent être adressées qu'au premier ministre suppléant car le député veut savoir si la déclaration faite à l'extérieur de la Chambre représente la politique du gouvernement.

L'hon. M. Monteith: Monsieur l'Orateur, je demande au premier ministre suppléant si cette déclaration du président du Conseil du Trésor représente la politique du gouvernement.

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Cette question sera étudiée, monsieur l'Orateur.

LA SANTÉ ET LE BIEN-ÊTRE

L'ASSURANCE FRAIS MÉDICAUX—LA REMISE POSSIBLE DU PROGRAMME

A l'appel de l'ordre du jour.

M. T. C. Douglas (Burnaby-Coquitlam): Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au premier ministre suppléant? Vu les déclarations contradictoires de ministres

quant à l'assurance frais médicaux et vu que le premier ministre a assuré aux gens à maintes reprises que ce régime faisait maintenant partie des statuts et qu'il serait appliqué, le premier ministre suppléant pourrait-il fournir aux Canadiens l'assurance que les provinces pourront le mettre en vigueur dès le 1^{er} juillet?

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le Parlement a adopté une loi qui est maintenant en vigueur concernant ce régime. Il s'agit d'une mesure permissive, dont l'application dépend de mesures provinciales. Certains gouvernements provinciaux ont demandé au gouvernement fédéral d'étudier leur point de vue. Même si la loi fédérale est claire, nul gouvernement ne saurait refuser de prêter l'oreille aux provinces. Cependant, le statut est clair.

M. Douglas: J'ai une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le premier ministre ayant dit il y a quelques jours que le cabinet allait reconsidérer cette question, puis-je demander s'il l'a en effet reconsidérée et si le gouvernement est maintenant en mesure de donner l'assurance définitive qu'on autorisera sans autre délai les provinces à mettre en vigueur l'assurance frais médicaux, conformément à la présente loi? Je veux aussi demander si le gouvernement est prêt à dire quand il donnera aux provinces l'assurance formelle qu'elles pourront commencer à l'appliquer à partir du 1^{er} juillet ou plus tard.

L'hon. M. Martin: Mon honorable ami doit bien comprendre qu'aucun gouvernement, non plus qu'aucun parti politique n'a le droit d'ignorer la loi.

M. Douglas: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Je suis sûr que le ministre est un peu fatigué de ses récents voyages et n'a probablement pas saisi la portée de ma question.

M. Knowles: Plus de traces de ses cheveux blancs, non plus.

Une voix: Oui ou non? Qui sait?

Une voix: Seul son coiffeur le sait.

M. Douglas: Monsieur l'Orateur, je ne tiendrai pas compte de ces commentaires sur la métamorphose du secrétaire d'État aux Affaires extérieures et je m'en tiendrai à la question. Comme le premier ministre a déclaré que le cabinet reconsidérerait l'affaire, j'aimerais savoir si le gouvernement l'a fait et s'il a pris une décision. Sinon, dans combien de temps en arrivera-t-il à une décision?